



Niveau 2 Cours collectif de japonais (CECRL : A1) 2023-2024 Programme pédagogique de formation

Veillez lire attentivement ce programme de formation et le retourner daté et signé avant votre premier cours à cette adresse e-mail : coursdejaponais@espacejapon.com.

Durée :

72 heures

Session :

De septembre 2023 à juin 2024

Fréquence :

2h/semaine

Modalités :

Cours collectifs synchrones (en présentiel ou à distance)

Prérequis :

Les connaissances du Niveau 1 (CECRL : A1.1) doivent être acquises. Pour intégrer le Niveau 2 en tant que nouvel élève, il est ainsi obligatoire d'effectuer un test de positionnement.

Objectifs pédagogiques :

- Savoir utiliser la forme neutre du verbe au présent et au passé, aux formes affirmatives et négatives ;
- Maîtriser l'expression d'idées tel que « essayer de », faire quelque chose « pour voir » ;
- Savoir exprimer : le changement, la transformation, le passage du temps, la succession d'actions, la supposition, l'incertitude, l'excès, la cause, la raison, la faculté de, la capacité à...
- S'initier à la culture japonaise, approcher les codes culturels propres à la conversation et à diverses situations à travers l'apprentissage de la langue.

Moyens prévus :

Espace Japon fournira à l'apprenant la méthode d'Espace Japon, un CD audio et un cahier d'écriture servant à l'apprentissage des syllabaires, ainsi qu'un accès à la formation en e-learning www.jeparlejaponais.com et à un espace numérique et pédagogique de travail (Accès à votre portail pédagogique où vous pourrez retrouver les récapitulatifs de vos cours, déposer vos devoirs, accéder aux

commentaires et aux notations de vos formatrices et à un espace collaboratif pour discuter avec les autres élèves).

Contenus :

La formation abordera 8 modules, chacun comportant un dialogue, des exercices, un ou plusieurs points de grammaire de base, ainsi qu'une liste de vocabulaire nouveau. Le cours favorisera l'écoute et la pratique orale, mais comprendra également le travail de révision des deux syllabaires japonais « Hiragana » et « Katakana » et l'apprentissage des idéogrammes (environ 73 kanji en niveau 2). L'élève apprendra les structures grammaticales neutres, des expressions de la vie quotidienne, adverbes, la cause...

Modalités d'évaluation :

- Notre école utilise une évaluation diagnostique afin de situer le niveau des élèves au début d'année, mais aussi au moment d'aborder une nouvelle notion.
- Le contrôle continu : l'assiduité en cours, la participation, le rendu des devoirs demandés (au moins un devoir noté par trimestre) permettent de repérer les obstacles et les difficultés individuelles de chaque élève.
- Les évaluations écrites de fin de trimestre : A la fin de chaque trimestre, l'apprenant ainsi que le reste de son groupe est noté sur le contenu du programme effectué dans le cadre d'un devoir sur table écrit. Mais aussi, une évaluation orale est établie en fin d'année où l'apprenant est mis dans une situation de la vie courante et doit interagir en binôme ou avec son professeur selon son niveau linguistique.
- L'évaluation orale de fin de troisième trimestre : à la fin du troisième trimestre (mois de juin), l'apprenant passe une évaluation orale interne à l'école sous forme d'entretien de 3 à 5 minutes où il lui est demandé de répondre aux questions formulées par son professeur en utilisant les points acquis pendant l'année sur les trois trimestres.
- L'entretien d'examen blanc au Test d'aptitude à travailler dans une langue étrangère – LILATE© A2 : à la fin de la formation, il sera proposé à l'apprenant d'effectuer un entretien blanc avec une formatrice de l'équipe pédagogique de l'école afin de se préparer dans les conditions réelles aux épreuves de l'examen. Cette évaluation permet de matérialiser le niveau atteint à la fin d'une unité d'enseignement et de valider ou non le passage en niveau supérieur.
- Auto-évaluations : A tout moment et sous la supervision de la formatrice, l'élève peut s'auto-évaluer dans son espace numérique de travail sur les points des modules de la formation, faire remonter ses difficultés et noter sa propre progression.
- 2A l'issue de la formation, l'examen Test d'aptitude à travailler dans une langue étrangère – LILATE© A2 certifie la formation effectuée, le niveau 2 de notre école correspond au niveau A1.2 ou A2 du CECRL. Il s'agit d'un examen à l'oral à distance en visio-conférence sur 30 minutes, en tête à tête avec un examinateur.
- Espace Japon délivre également une attestation de niveau mentionnant l'avis très favorable, favorable, partiellement favorable ou défavorable de la formatrice ayant dispensé la formation.

Débouchés :

À la fin de notre formation de niveau 2 l'élève est en mesure de parler dans un débit de conversation lent à moyen de sujets concrets, ayant trait à la vie quotidienne (travail, famille, amis, voyages, centres d'intérêts), en utilisant des constructions verbales de plus en plus complexes. Il est également capable de

comprendre un interlocuteur natif si celui-ci fait l'effort de parler dans un débit de conversation lent, avec un vocabulaire et des structures syntaxiques simples.

Condition d'utilisation :

- L'apprenant s'engage à passer le Test d'Aptitude à travailler en langue japonaise-LILATE en fin de formation
- L'apprenant s'engage à émarger chacune de ses présences en cours via son espace numérique de travail (ENT) dont l'utilisation lui sera expliquée à son entrée en formation
- L'apprenant s'engage à l'assiduité en cours et s'il souhaite s'absenter, à ne le faire qu'en possession d'un motif valable avec justificatif à l'appui.

Signature de l'élève (cette signature a valeur d'accord avec le programme et les conditions énoncées) :

Date :

A:

Signature :